

En 2017, les dépenses de retraite du régime de Sécurité sociale des indépendants s'élèvent à 9,3 Md€, soit une progression de 1 % par rapport à 2016. 7,45 Md€ ont été versés au titre des régimes de base et 1,87 Md€ par le régime complémentaire des indépendants.

CHIFFRES ESSENTIELS

9,3 Md€ de dépenses au titre des régimes de retraite en 2017

7,45 Md€ au titre des régimes de base et 1,87 Md€ au titre du régime complémentaire

■ LES DÉPENSES DES RÉGIMES D'ASSURANCE VIEILLESSE DE BASE EN HAUSSE DE 0,7 % EN 2017

Les dépenses des régimes d'Assurance vieillesse de base se composent à 48 % de prestations du régime des artisans et à 52 % de prestations du régime des commerçants. En 2017, le régime des travailleurs indépendants a versé à ses pensionnés des régimes d'Assurance vieillesse de base 7,45 Md€ de prestations : 3,56 milliards pour les artisans - soit une progression annuelle de +1,1 % (+1,2 % en 2016), et 3,89 milliards d'euros pour les commerçants - soit une progression annuelle de +0,3 % (+0,4 % en 2016). On observe ainsi un léger ralentissement de la croissance de la dépense des régimes d'Assurance vieillesse de base (+0,7 % contre +0,8 % en 2016).

■ UNE CROISSANCE MODÉRÉE DES PRESTATIONS DE DROIT DIRECT DE +1,2 % EN 2017

Au titre des pensions de droit direct, le régime a versé 6 Md€ de prestations d'Assurance vieillesse de base, en 2017, soit une hausse de 1,2 % (+1,1 % en 2016). 2,9 milliards ont été versés au titre des droits directs du régime de base artisans - soit une progression annuelle de 1,5 % (+1,5 % en 2016), et 3,1 milliards au titre des droits directs du régime de base des commerçants - soit une progression annuelle de 0,9 % (+0,7 % en 2016).

La croissance modérée des versements de pensions de droit propre s'explique principalement par une évolution moins dynamique des effectifs de pensionnés de droit direct de +1,1 % en 2017 (contre +2,1 % en 2016) liée à la mise en œuvre de la LURA. Faisant suite à une absence de revalorisation des pensions au 1^{er} octobre 2016, la faible revalorisation de +0,8 % au 1^{er} octobre 2017, soit 0,2 % en moyenne annuelle, a eu peu d'impact sur les prestations servies. C'est donc la mise en place de la LURA qui a conduit à une augmentation des pensions moyennes (voir fiche 7), qui explique la dynamique des prestations de droit propre.

■ LES PRESTATIONS DE DROIT DÉRIVÉ EN BAISSÉ : -1,2 % FIN 2017

En 2017, le RSI a versé à ses pensionnés des régimes d'Assurance vieillesse de base 1,05 Md€ de pensions de droit dérivé, dont 0,48 milliard d'euros pour les artisans, soit une baisse annuelle de -0,3 % (contre +0,5 % en 2016), et 0,57 Md€ pour les commerçants, soit une diminution annuelle de -2,0 % (contre -0,7 % en 2016). Cette diminution des dépenses de prestations de droit dérivé s'explique par une croissance atone des effectifs de retraités de droit dérivé (+0,2 % en 2017 vs +1,3 % en 2016), associée à une baisse tendancielle des pensions moyennes de droit dérivé (voir fiche 8).

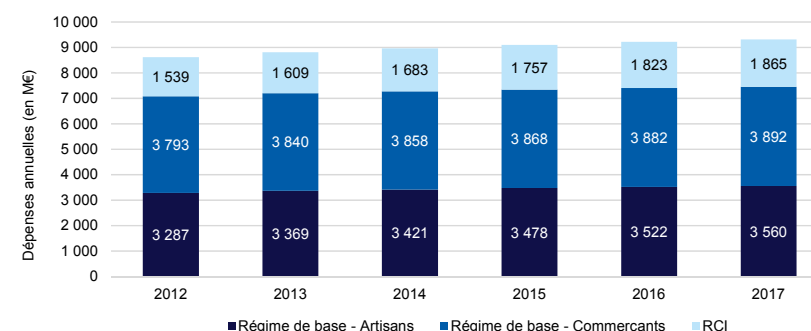
Tableau 1 : masse de dépenses de retraite du régime en 2017

Régime vieillesse 2017	Régime de base des artisans		Régime de base des commerçants		RCI		Ensemble	
	Dépenses 2017 (en M €)	Évol (%)	Dépenses 2017 (en M €)	Évol (%)	Dépenses 2017 (en M €)	Évol (%)	Dépenses 2017 (en M €)	Évol (%)
Retraités de droit direct	2 940	1,5 %	3 099	0,9 %	1 576	2,5 %	7 614	1,5 %
Retraités de droit dérivé	480	-0,3 %	569	-2,0 %	285	1,8 %	1 334	-0,6 %
Total	3 560	1,1 %	3 892	0,3 %	1 865	2,3 %	9 317	1,0 %

* La somme des effectifs des colonnes « Artisans » et « Commerçants » est supérieure aux effectifs totaux (colonne « Ensemble »), certains assurés bénéficiant de pensions de retraite des deux régimes.

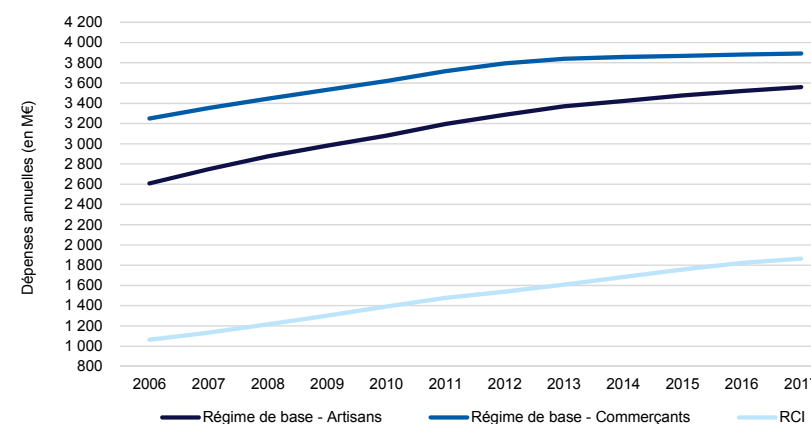
Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 1 : évolution de la masse des dépenses de retraite du régime entre 2012 et 2017 (en millions d'euros)



Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 2 : évolution de la masse des dépenses de retraite du régime entre 2006 et 2017 (en millions d'euros)



Source : CNDSSSTI, 2018.

■ LES DÉPENSES DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE TOUJOURS DYNAMIQUES

En 2017, 1,9 Md€ de dépenses ont été comptabilisés au titre des prestations en espèces versées par le RCI (+2,3 % par rapport à 2016). Le rythme de progression des prestations du régime complémentaire, supérieur à celui du régime de base, s'explique par la jeunesse de ce régime, qui est en pleine montée en charge.

■ LES PRESTATIONS DE DROIT DIRECT VERSÉES PAR LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE SONT TOUTEFOIS EN LÉGER RALENTISSEMENT

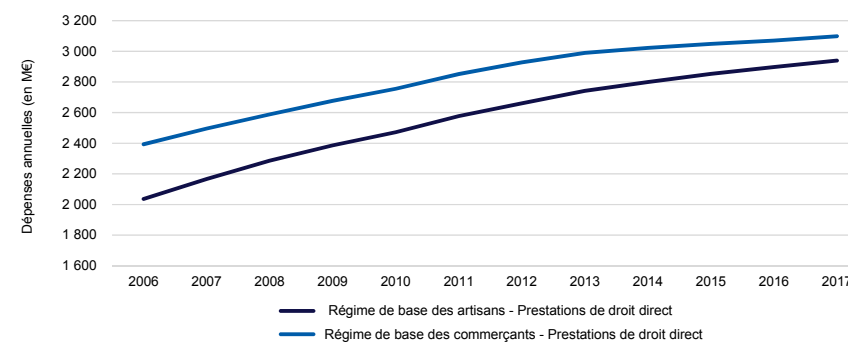
En 2017, le régime a versé à ses pensionnés du régime complémentaire 1,58 Md€ de pensions de droit direct, soit une progression annuelle de +2,5 % (+3,2 % en 2016). L'essentiel de la croissance est expliquée par l'accroissement des effectifs de pensionnés. En effet, l'effectif de retraités du RCI croît de manière dynamique (+2,9 % en 2017). Les pensions moyennes complémentaires de droit direct ne progressent que de 0,8 % en 2017 (et étaient stables en 2016).

■ UNE AUGMENTATION DES PRESTATIONS DE DROIT DÉRIVÉ PLUS MODÉRÉE

En 2017, le régime a versé 285 millions d'euros de pensions de droit dérivé à ses pensionnés du régime complémentaire, soit une progression annuelle de +1,8 % (contre 6,6 % en 2016).

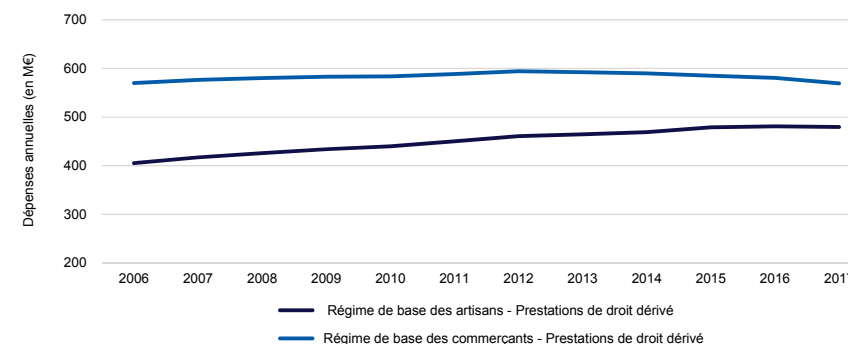
Cette progression est moins dynamique que l'an passé, en lien avec le ralentissement de la croissance des effectifs (+2 % en 2017 vs +3,6 % en 2016) et des pensions moyennes (+1,5 % en 2017 vs +2,1 % en 2016).

Graphique 3 : évolution de la masse de dépenses de prestations de droit direct des régimes de base de 2006 à 2017 (en millions d'euros).



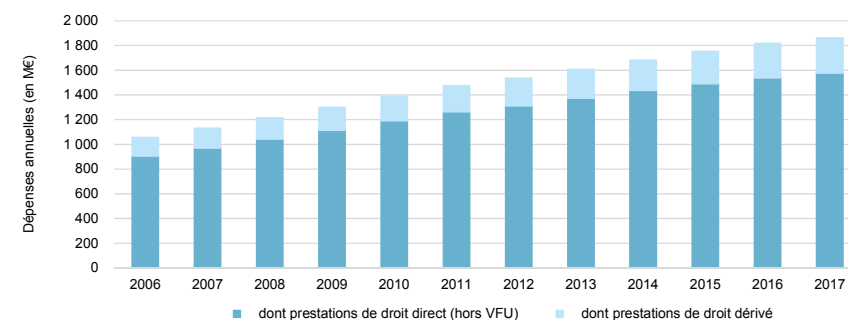
Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 4 : évolution de la masse des dépenses de prestations de droit dérivé des régimes de base de 2006 à 2017 (en millions d'euros).



Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 5 : évolution de la masse des dépenses de retraite du RCI entre 2006 et 2017 (en millions d'euros).



Source : CNDSSSTI, 2018.